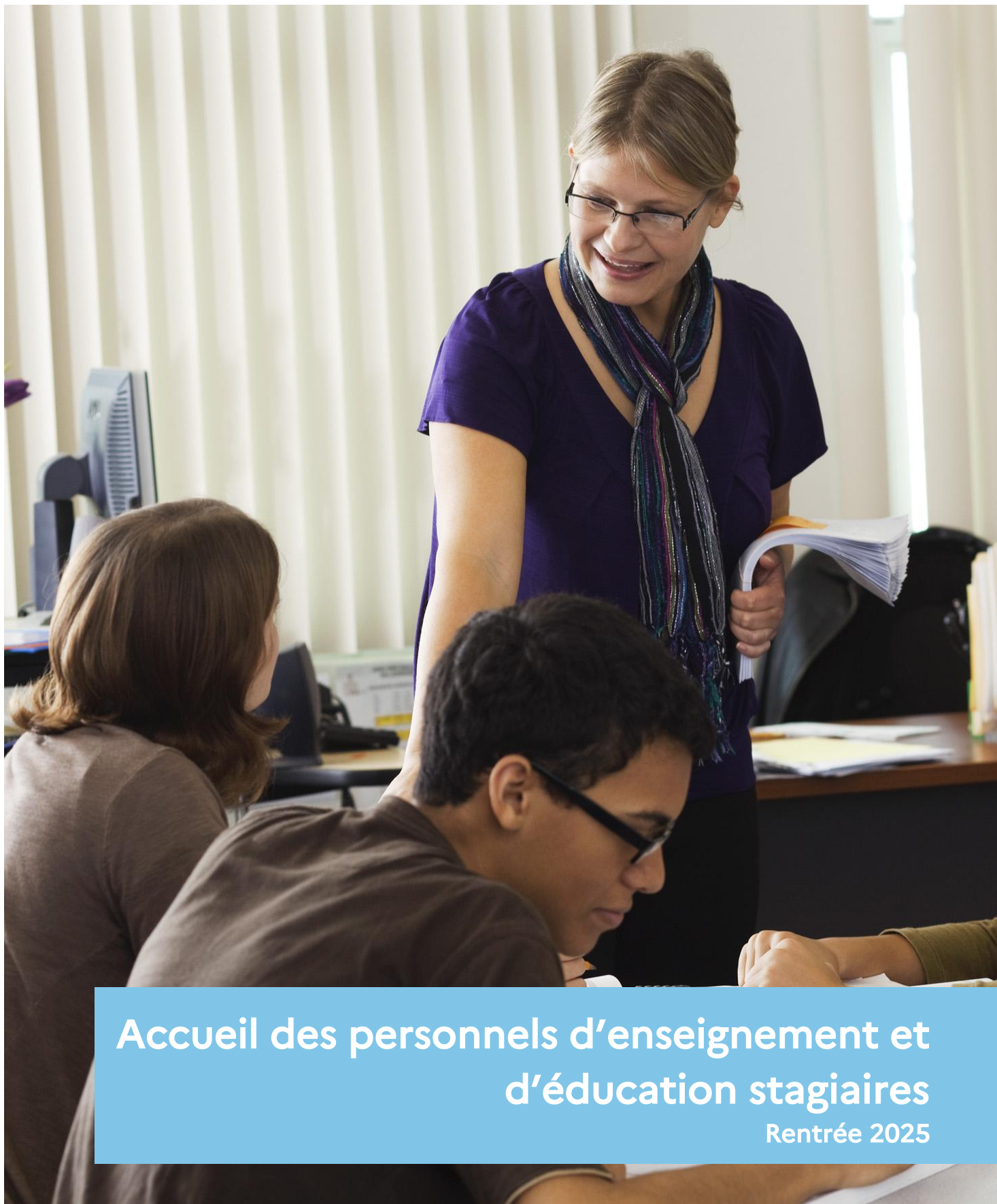




**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



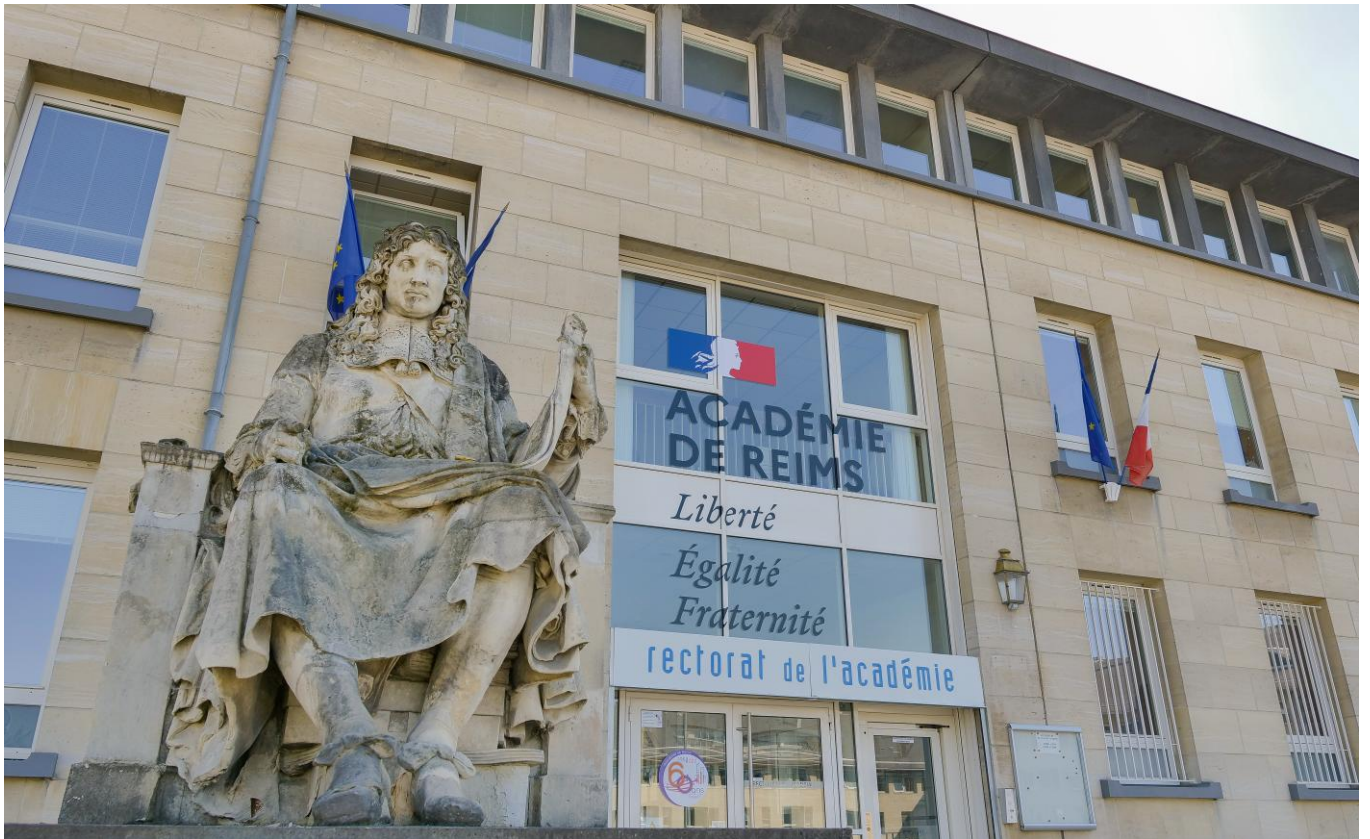
Accueil des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires

Rentrée 2025

SOMMAIRE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS	4
L'ÉDITO DU RECTEUR	5
L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER	6
Le pilotage pédagogique.....	6
Le numérique éducatif.....	7
L'action éducative.....	8
MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE	8
Mon dossier administratif.....	9
Mes outils numériques.....	11
Ma formation.....	13
Mes contacts.....	17

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE REIMS



L'ÉDITO DU RECTEUR



Je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre réussite aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et à vous souhaiter la bienvenue dans cette institution, mais aussi dans notre académie pour ceux d'entre vous qui viennent d'autres territoires.

Devenir un personnel d'enseignement ou d'éducation dans l'École de la République n'est pas anodin. C'est un engagement. Car si l'École est le lieu où se forment des esprits éclairés par le savoir et la raison, elle est aussi le lieu où s'apprennent et se partagent les valeurs et les principes qui sont au fondement de notre modèle républicain.

Vous ne l'ignorez pas, la Nation et la société attendent beaucoup de l'École et de ses personnels. Il vous faudra donc relever le défi de l'exigence. Pour ce faire, vous ne serez pas seuls. Tout au long de cette année vous serez épaulés par de nombreux personnels expérimentés, professeurs, CPE, chefs d'établissement, inspecteurs, formateurs, personnels de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ). Les services académiques et les corps d'inspection seront à vos côtés pour vous accompagner dans vos prises de fonction.

Le dessein du livret que vous avez entre les mains est de vous aider dans la découverte et la compréhension de votre nouvel environnement professionnel. Il a été conçu comme un guide pratique. Vous y trouverez des informations au plus près de vos besoins pour faciliter votre entrée dans le métier de personnel de l'enseignement et de l'éducation.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle et enthousiasmante rentrée.



Vincent Stanek

Recteur de l'académie de Reims

L'ACADÉMIE OÙ JE VAIS ENSEIGNER ET ME FORMER

LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE

Le pilotage pédagogique a pour objectif de permettre aux enseignants de monter en compétences et d'œuvrer au service de la réussite des élèves, dans le cadre des attentes institutionnelles posées par le niveau national et le projet académique.

Ce pilotage se décline à tous les niveaux : académique, départemental, en circonscription, au sein d'un réseau d'éducation prioritaire ou encore au niveau de l'établissement. Il est de la responsabilité partagée des inspecteurs et des chefs d'établissement.

Différents leviers du pilotage pédagogique existent :

- Le cadre réglementaire et les préconisations pédagogiques ;
- Les projets à caractère pédagogique (projet académique, projet de réseau, projet d'établissement, projet d'école) ;
- Le management des équipes et des personnels par le pilotage des instances ;
- L'animation pédagogique sous la responsabilité des corps d'inspection ;
- La formation des personnels : certaines formations sont à candidature libre, aux choix des enseignants, d'autres concernent un public désigné pour répondre à des besoins clairement identifiés dans les territoires ou les établissements.
- La diffusion d'outils, de ressources, de pratiques dont l'efficacité est reconnue.



LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Des repères et des ressources réglementaires et pédagogiques à destination des professeurs sont disponibles sur le site [Eduscol](https://www.eduscol.education.fr/).

[Le portail pédagogique académique](#) propose différentes ressources illustrant les orientations académiques arrêtées par le recteur (en libre accès ou en accès authentifié).

[Canopé](#) met également à disposition des personnels enseignants et d'éducation des documents pédagogiques.



LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le numérique dans les pratiques pédagogiques est un enjeu essentiel de progrès, d'innovation, d'inclusion, de différenciation et de lutte contre les déterminismes sociaux. C'est également l'assurance de pouvoir s'adapter au service de la continuité pédagogique en cas de crise telle que celle que nous vivons. Cette ambition passe par le développement des compétences qui permettent de transformer les gestes professionnels en classe et d'assurer un suivi de qualité en dehors du temps scolaire. Il s'agit d'exploiter la puissance du numérique avec discernement pour mieux différencier les apprentissages, faire collaborer les élèves, les rendre actifs et créatifs et conserver un lien qui prolonge le face-à-face pédagogique pendant les phases de travail à la maison. Le numérique constitue ainsi une réponse naturelle pour lutter contre le décrochage scolaire en contribuant à faciliter le retour en classe et peut constituer la clé de voûte de dispositifs tels que « Devoirs faits ».

L'enseignement hybride a fait ses preuves. Il engage les élèves dans une alternance de phases de travail en mode connecté synchrone ou asynchrone et des phases de travail en mode déconnecté. Les outils mobilisés pour l'hybridation sont ceux existants dans les espaces numériques de travail (ENT, messagerie, cahier de texte, groupes de travail, distribution / récupération de travaux, Moodle, etc.) complétés par des dispositifs de classes virtuelles.

Le numérique oblige à repenser la forme scolaire. Espace et temps ne se limitent plus à l'établissement scolaire et à son emploi du temps. Le développement de la mobilité qui va de pair avec le déploiement des réseaux, l'introduction massive de terminaux mobiles dans les écoles, l'accès en tout lieu et à tout moment aux ressources numériques oblige à repenser les espaces scolaires réels et virtuels. Le numérique, c'est également la nécessité de développer les compétences des élèves avec l'entrée en vigueur de la certification PIX qui contribue à la formation de citoyens éclairés.

La réussite d'une scolarité nécessite des enseignements de qualité et un parcours scolaire cohérent, enrichi par les plus-values du numérique éducatif.



L'ACTION ÉDUCATIVE

Parcours citoyen

De l'école au lycée, le parcours citoyen permet d'aborder et structurer les grands champs de l'éducation à la citoyenneté. Adossé à l'ensemble des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias et à l'information, il vise à la construction progressive, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.



Parcours avenir

Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^e à la terminale. Son objectif est de permettre aux élèves de mieux comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle raisonnés et éclairés tout au long de leur



UNE ÉCOLE QUI OFFRE AUX ÉLÈVES UN PARCOURS ÉDUCATIF

La conduite de l'action éducative se concrétise pour les élèves tout particulièrement par la construction pendant leur scolarité de

4 parcours éducatifs.

Parcours éducatif de santé

Le parcours éducatif de santé s'adresse à tous les élèves de la maternelle à la terminale.



Ce parcours a pour objectif de permettre à chaque élève de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable.

Il s'organise autour de trois axes :

- un axe d'éducation à la santé qui définit les compétences à acquérir à chaque niveau de la scolarité (en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture) ;
- un axe de prévention centré sur les problématiques de santé prioritaires ;
- un axe de protection de la santé qui vise à offrir aux élèves des conditions favorables à leur scolarité et leur bien-être (accès et offres de soins, accompagnement social et psychologique, environnement, etc.).

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Ce parcours conjugue et met en cohérence l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans le cadre des enseignements et des actions éducatives artistiques et culturelles.

> [en savoir plus sur l'éducation artistique et culturelle dans l'académie](#)



MES OUTILS ET MES RESSOURCES DE PROFESSEUR STAGIAIRE OU DE CPE

MON DOSSIER ADMINISTRATIF

Ma prise en charge administrative et financière

Votre attention est attirée sur l'importance de transmettre dès que possible, et **impérativement pour le 18 août 2025**, au service ressources humaines (RH) de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré) tous les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière.

Si votre dossier n'est pas transmis complet à la date du **18 août**, le versement du traitement en septembre ne pourra pas être assuré.

Mon dossier de classement

Le classement permet de tenir compte, le cas échéant, de services antérieurs effectués en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire, afin d'être classé à un échelon supérieur. Vous devez retourner votre dossier de classement même si vous n'avez effectué aucun service antérieur (état néant). Ce dossier est à remettre à votre chef d'établissement pour **le 30 septembre 2025**.

> <http://www.ac-reims.fr/stagiaires>

L'action sociale

Découvrez les aides et prestations d'action sociale dont peuvent bénéficier les agents de l'Éducation nationale dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs.

> [en savoir plus sur les prestations d'action sociale en faveur des personnels](#)

Le service social des personnels

Les assistantes sociales des personnels accueillent, écoutent, conseillent et accompagnent tous les personnels dans une démarche de résolution de problèmes, pour élaborer avec eux des réponses à leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel, familial. > [en savoir plus](#)

Mon affiliation à la sécurité sociale

La MGEN gère le régime obligatoire de la Sécurité sociale des fonctionnaires d'État. Fonctionnaire stagiaire à la rentrée, vous devez donc vous affilier sans tarder auprès du Centre de Sécurité sociale MGEN (centre 506) du département de votre lieu de travail, afin que la prise en charge Sécurité sociale de vos frais de santé soit effective. Pour faciliter vos démarches, prenez dès à présent rendez-vous auprès de votre conseiller MGEN.

Pour prendre RDV, contactez MGEN au 3676 (service gratuit + prix de l'appel) ou cliquez sur le lien ci-après : [Sécurité sociale MGEN](#)

L'indemnité forfaitaire de formation (IFF) pour les stagiaires remplissant les conditions

L'indemnité forfaitaire de formation est allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre de leur période de formation à l'Inspé. Elle est exclusive du remboursement des frais de déplacement.

Pour pouvoir en bénéficier, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- votre période de mise en situation professionnelle doit être accomplie en établissement à raison d'un demi-service ;
- la commune de votre lieu de formation au sein de l'enseignement supérieur doit être distincte de votre établissement d'affectation et de la commune de votre résidence familiale. Constituent une seule et même commune, toute commune et ses communes limitrophes desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Par ailleurs, l'IFF c'est :

- un taux annuel : 1 100 euros (versement mensuel sur 10 mois) ;
- aucune demande à formuler, l'indemnité vous est versée directement ;
- une attribution par les services gestionnaires, si vous remplissez les conditions ;
- la possibilité d'y renoncer en faisant la demande auprès du service ressources humaines de votre département (premier degré) ou du rectorat (second degré), pour bénéficier d'une indemnisation selon les règles applicables aux missions si vous jugez ce dispositif plus favorable. Ce choix est définitif.



MES OUTILS NUMÉRIQUES

En tant qu'agent de l'académie en formation, vous disposez d'un environnement numérique professionnel et universitaire :

Pour vous connecter à ce système d'information, utilisez :

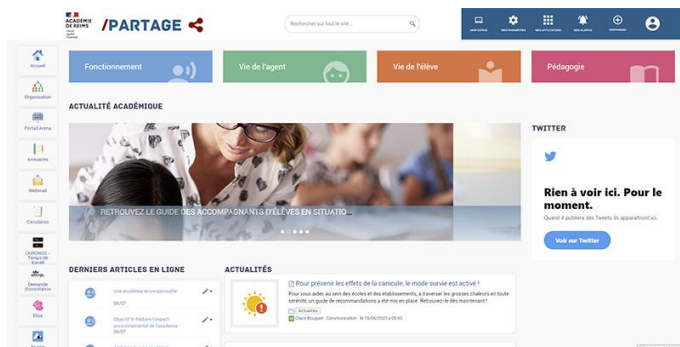
- votre identifiant (en général, initiale du prénom suivi du nom de famille) ;
- exemple : Brigitte Dupont s'écrira bdupont ;
- votre mot de passe à personnaliser (NUMEN initialement).

L'intranet académique Partage

/PARTAGE L'intranet académique Partage est réservé aux personnels de l'académie de Reims. Il est conçu pour vous permettre de gagner du temps dans vos recherches d'informations ainsi que dans l'accomplissement des procédures.

Le menu de l'intranet (vie de l'académie, vie de l'agent, vie de l'élève) vous permet d'accéder aux informations nécessaires à l'accomplissement de vos missions.

> <https://partage.ac-reims.fr/>



Pour bénéficier d'une assistance, déclarer un incident logiciel, l'académie s'est dotée d'un centre de service. Nommé Krist@l, il vise à l'amélioration du traitement des dossiers en simplifiant leur prise en charge et le suivi. Le lien vers [Krist@l](#) est disponible depuis l'intranet Partage.

La messagerie académique



La messagerie professionnelle est la seule que vous devez utiliser dans vos échanges avec les services académiques.

Pour vous connecter à votre messagerie en ligne, vous pouvez utiliser votre identifiant et votre mot de passe académique. Le mot de passe est initialement le NUMEN. Merci de le modifier lors de votre première connexion.

Vous avez également la possibilité de configurer vos appareils informatiques pour recevoir vos courriels sur ordinateur, tablette ou

téléphone.

> [Pour plus d'informations, consultez les tutoriels spécifiques.](#)

> [Les règles d'usages du système d'information sont consultables sur l'intranet.](#)



Le bureau virtuel de l'Inspé, une plateforme à votre disposition

Le [Bureau Virtuel de l'URCA](#) est un espace d'informations accessible à tous les étudiants inscrits à l'Inspé. Il comprend : votre messagerie électronique prenom.nom@etudiant.univ-reims.fr, un espace personnel sur l'intranet « mes cours » qui permet l'accès aux ressources déposées par vos formateurs (cours en ligne, emplois du temps, etc.), le programme et les modalités de contrôle de connaissances de votre formation, vos informations de scolarité.

Cette plateforme sera uniquement accessible une fois votre inscription administrative terminée. Dans cette attente, l'Inspé met à votre disposition (disponible dès juin) une page d'information (cf. onglet Fonctionnaires Stagiaires) :

> <http://www.univ-reims.fr/inspe>

Vous allez devoir finaliser votre inscription administrative à l'Inspé pour avoir accès à l'ensemble des applicatifs universitaires (compte wifi, Bureau Virtuel, adresse de messagerie) et documents nécessaires à la formation (programmes de l'année de formation, emplois du temps, etc.).

Les instructions concernant la réinscription vous seront fournies ultérieurement.



LES BONS RÉFLEXES COURRIELS

N'ayez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur
Vérifiez la **cohérence** entre l'adresse émettrice du message et son contenu car l'identité d'un expéditeur n'est pas garantie.

Méfiez-vous des pièces jointes
N'ouvrez pas les **pièces jointes** de destinataires inconnus dont le titre ou le format paraît **inhabituel**.

Identifiez un courriel frauduleux
Attention aux caractères accentués dans le texte ainsi qu'à la qualité du français.
Si des liens figurent dans un courriel, **prenez votre souris dessus avant de cliquer**.

Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou confidentielles
Pour récupérer vos données, des **courriels frauduleux** circulent aux couleurs d'institutions connues du grand public.

Si le courriel vous paraît suspect supprimez-le, puis vider la corbeille.

MA FORMATION

La formation à l'Inspé permet de créer une culture partagée par tous les futurs personnels enseignants et d'éducation, des enseignements disciplinaires et didactiques, une formation à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques.

Elle prend appui sur le référentiel de compétences professionnelles* et sur des savoirs issus de la recherche. Votre formation est assurée par des équipes pluri-catégorielles (universitaires, personnels de l'Éducation nationale, etc.).



Selon votre situation, votre parcours de formation s'inscrit au sein d'un parcours de formation adapté en diplôme inter-universitaire (DIU « Entrée dans le métier ») ou d'un parcours de formation de 10 à 20 jours, adapté à votre précédent parcours, organisé conjointement par l'Inspé et l'École Académique de la Formation (EAF).

Fonctionnaire stagiaire dispensé de diplôme ou titulaire d'un master autre que MEEF

Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il se compose d'Unités d'Enseignement consacrées à la didactique, aux savoirs transversaux et aux espaces collectifs réflexifs (analyse de pratiques). Votre inscription administrative à l'Inspé se fait dans le cadre d'un diplôme inter-universitaire (DIU).

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

Fonctionnaire stagiaire titulaire d'un master MEEF (postérieur à 2014)



Votre parcours de formation adapté est prescrit par la commission académique*. Il comprend de 10 à 20 jours de formation, dispensés par l'INSPE et les corps d'inspection dans le cadre du parcours temps plein

Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur de l'Éducation nationale.

* Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Organisation de la formation au cours de l'année scolaire

L'école et l'établissement : des lieux de formation

La formation initiale prévoit un stage en responsabilité à mi-temps dans la classe, en alternance avec les cours dispensés à l'Inspé, ou un stage en responsabilité à temps plein avec un complément de formation de 10 à 20 jours.

Ce moment où vous êtes face aux élèves vous permet de faire le lien entre les contenus enseignés à l'Inspé et les gestes professionnels tels que les modalités pédagogiques à mobiliser pour permettre aux élèves d'apprendre.

Votre participation à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école ou de l'établissement et votre implication dans l'équipe contribuent à la construction de vos compétences professionnelles. Vous bénéficiez de l'expérience des autres enseignants et de la réflexion collective pour vous enrichir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement qui doit veiller au meilleur accueil de chaque stagiaire et à son intégration optimale dans l'équipe est votre interlocuteur de proximité privilégié.

Ressources à votre disposition durant votre année de formation à l'Inspé

Pour en savoir plus sur votre parcours adapté au sein de l'Inspé, consultez les informations de rentrée (en fonction de votre concours) à l'adresse suivante :

> <https://www.univ-reims.fr/inspe> (onglet « Formation » puis « Stagiaires Éducation nationale »)

Organisation hebdomadaire

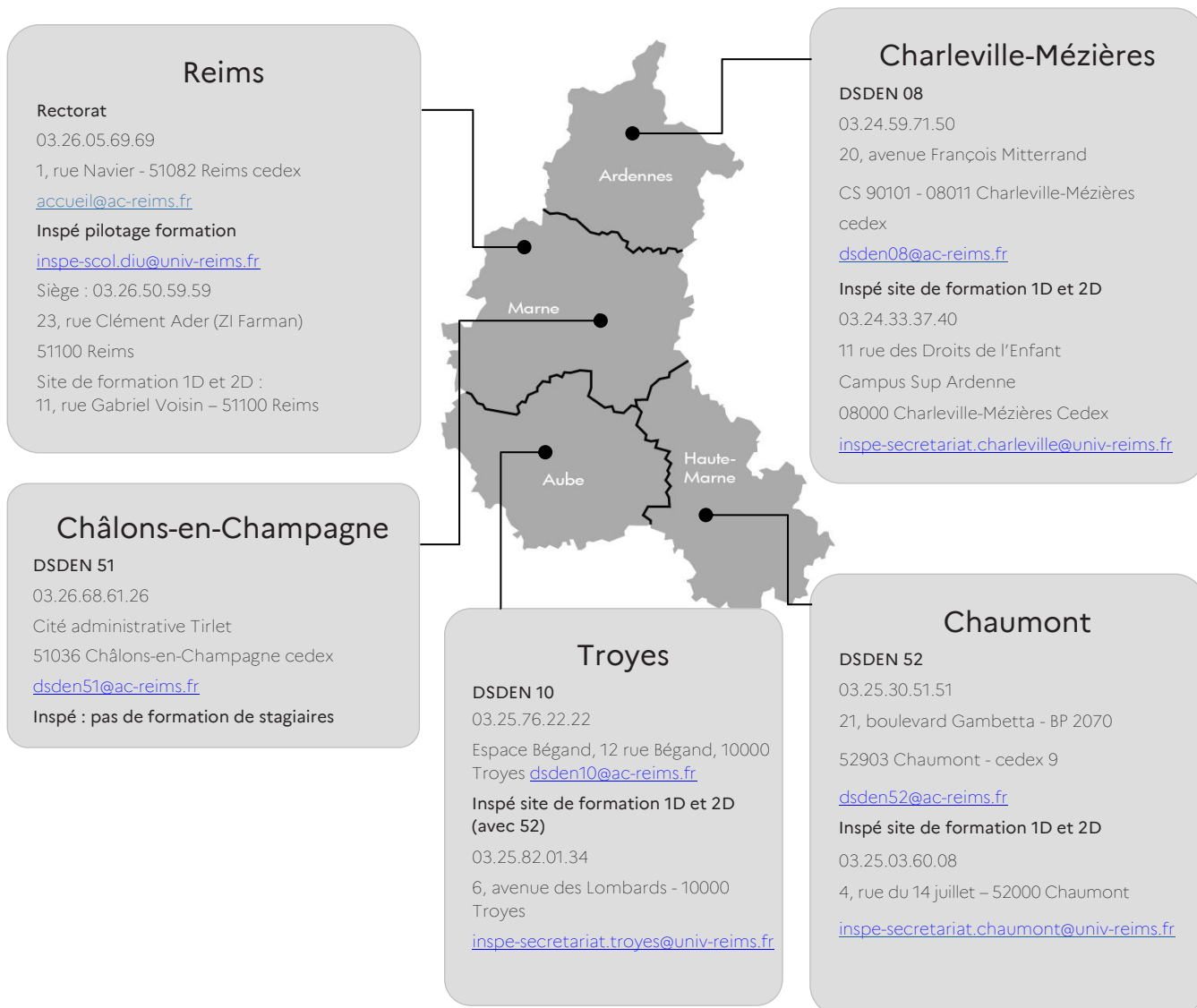
		1er degré				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
DIU	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : DSDEN	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en école
	Après-midi			Formation à l'Inspé		

		2 nd degré et encadrement éducatif (CPE)					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DIU	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé		Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi				Formation : stage en responsabilité en établissement		

		2nd degré / Parcours EPS uniquement					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DIU	Matin	Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi						

		2nd degré / certifiés et agrégés de lettres et de mathématiques affectés en collège					
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
DIU	Matin	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation à l'Inspé	Formation à l'Inspé	Formation : stage en responsabilité en établissement	Formation : stage en responsabilité en établissement
	Après-midi		Formation à l'Inspé		Formation : stage en responsabilité en établissement		

MES CONTACTS



Rectorat

École Académique de la Formation Continue (EAFC)

eafc@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés d'une circonscription du premier degré (IEN CCPD)

[Ardennes](#) | [Aube](#) | [Marne](#) | [Haute-Marne](#)

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

ce.inspecteurs@ac-reims.fr

secrétariat : 03.26.05.68.21

> [consulter la liste des IA-IPR de l'académie de Reims](#)

Les inspecteurs de l'Éducation nationale des enseignements généraux et des enseignements techniques et professionnels (IEN ET/EG)

ce.inspecteurs@ac-reims.fr

secrétariat : 03.26.05.68.29

> [consulter la liste des IEN ET/EG de l'académie de Reims](#)

Conseils, écoute, accompagnement pour aborder les points potentiellement sensibles des programmes et prévenir les contestations d'enseignement.

Contactez la cellule d'appui pédagogique : appui.pedagogique@ac-reims.fr

Ressources humaines

Coordonnées des chefs de division des personnels en département (DPE - premier degré)

- 08 | dp08@ac-reims.fr | 03.24.59.71.67
- 10 | drh10@ac-reims.fr | 03.25.76.22.53
(suivi du dossier PES : Mme Duquesnoy)
- 51 | dp51@ac-reims.fr | 03.26.68.61.01
- 52 | ce.dirh52@ac-reims.fr | 03.25.30.51.40

Division des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues (DPE - second degré)

DPE 1 | chaires supérieures, agrégés, certifiés, enseignants du 2nd degré affectés dans le supérieur ce.dpe1@ac-reims.fr | 03.26.05.69.23
Biotechnologie | coordination ingénierie de formation | économie et gestion | esthétique | hôtellerie | informatique et gestion | lettres classiques | lettres modernes | mathématiques | physique appliquée | sciences économiques et sociales | sciences de la vie et de la terre | sciences physiques | STI | STMS | technologie | philosophie | arts plastiques

DPE 2 | agrégés, certifiés, PEGC

ce.dpe2@ac-reims.fr | 03.26.05.69.20

Allemand | anglais | documentation | éducation musicale | EPS | espagnol | histoire-géographie | italien | langues rares

DPE 3 | ce.dpe3@ac-reims.fr | 03.26.05.20.26 PLP, CPE et psychologues de l'Éducation nationale

DPE 5 | enseignement privé - tous grades 2nd degré

ce.dpe5@ac-reims.fr | 03.26.05.69.29



Ma formation universitaire

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
Académie de Reims

UNIVERSITÉ DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

Service scolarité des stagiaires de l'Inspé :

- Céline Adloff (accueil téléphonique du lundi au vendredi 8h15-12h30 / 13h45-16h45)
03.26.50.59.59 | inspe-scol.du@univ-reims.fr

Coordination de la formation des PFS Éducation nationale

Premier degré : PES

- **08** - Antoine Perardelle
antoine.perardelle@ac-reims.fr
03.24.59.71.51
- **10** - Lucie Tarin
lucie.tarin@ac-reims.fr
03.25.76.71.56
- **51** - Aurore Beaudet et Caroline Oudit
pole.pedagogique51@ac-reims.fr
03.26.69.07.60
- **52** - Benoit Deparpe
benoit.deparpe@ac-reims.fr
03.25.30.51.35

Second degré :

- coordination de la formation des PFS
Aude Soler | pfs@ac-reims.fr | 03.26.05.69.67

Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Il existe 9 [centres d'information et d'orientation](#) dans l'académie de Reims.

Service de l'accompagnement des personnels et de l'évolution professionnelle [SAPEP]

Coordonnatrice académique du réseau RH de proximité : Catherine Bernaert
03.26.05.20.76 | sapep@ac-reims.fr

Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller RH de proximité, connectez-vous sur l'intranet Partage > [portail Arena > gestion des personnels - evol pro demandeur](#)

Correspondant académique handicap
03.26.05.68.47 | correspondant-handicap@ac-reims.fr

Aides et droits

L'aide aux transports pour les déplacements domicile-travail

Contactez le service gestionnaire :
ce.drh@ac-reims.fr

La prise en charge des frais dans le cadre d'une mission

Contactez le service gestionnaire : daf2@ac-reims.fr



Prestations d'action sociale

Pour transmettre votre dossier de demande de prestation d'action sociale et pour toute question relative à la gestion de ce dossier de prestation : daf2@ac-reims.fr ou 03.26.05.68.68 | 03.26.05.69.95

Service social des personnels

Pour rencontrer une assistante sociale des personnels > prendre rendez-vous par téléphone ou par mail :

- Ardennes | Annie Boron | 03.24.59.71.55
aspersonnels08@ac-reims.fr
 - Aube | Reine-Rose Fournel | 03.25.76.22.34
aspersonnels10@ac-reims.fr
 - Marne (secteur Châlons-en-Champagne et sud du département) | 03.26.68.61.23
aspersonnels51sud@ac-reims.fr
 - Marne (secteur Reims et nord du département) | 03.26.05.99.45
aspersonnels51nord@ac-reims.fr
- Haute-Marne | Laurine Godin | 03.25.30.51.08
aspersonnels52@ac-reims.fr

Environnement culturel et éducatif

Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)
Adeline Stoffel | secrétariat : 03.26.05.68.37 | ce.ac@ac-reims.fr

Coordonnateurs départementaux

- DSDEN de la Marne : Céline Urbain pour le 2^d degré | Régine Gauthier pour le 1^{er} degré | 03.26.68.61.31

- DSDEN des Ardennes : N.N pour le 2^d degré | Stéphanie Medeau pour le 1^{er} degré | 03.24.59.71.86
- DSDEN de l'Aube : Thierry Hidalgo et Céline Lesigne pour le 2^d degré | 03 51 59 10 44 | Stéphanie Gillis et Adeline Pochard pour le 1^{er} degré | 03.51.59.10.42
- DSDEN de la Haute-Marne : Carole Menigoz-Vazquez | 03.25.30.51.05

Mes outils numériques



En cas de problème :

- connectez-vous dans l'intranet académique, puis sur le centre de service Krist@l
 - ou, si vous avez perdu votre identifiant académique et/ou votre mot de passe, rendez-vous dans la rubrique personnel / assistance du site académique :
- > <https://www.ac-reims.fr/assistance-informatique>

Partenaire

FCPE, Fédération des conseils de parents d'élèves

- Académie de Reims, présidente
fcpe.champagne-ardenne@laposte.net
- Ardennes | pas de FCPE dans le département
- Aube | fcpe10@orange.fr
- Marne | fcpe.cdpe@wanadoo.fr
- Haute-Marne | fcpe52@laposte.net

PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

- Ardennes | pas de PEEP dans le département
- Aube | asso-peep.troyes@wanadoo.fr
- Marne | adpeep51@wanadoo.fr
- Haute-Marne | peep.chaumont.52@wanadoo.fr

Les associations agréées

> [liste académique des associations agréées](#)



Acronymes

- AIP : Aide à l'installation des personnels
- C2i2e : Certificat Informatique et Internet niveau 2
- CAPET : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique
- CBi : Carnet de Bord informatisé
- CESU : Chèque emploi service universel
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CIV-AIE : Aide à l'installation et à l'équipement
- CPE : Conseiller principal d'éducation
- CPIS : Connaissance des publics et des institutions scolaires
- DAAC : Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
- DPE : Division des personnels d'enseignement
- DSDEN : Directions des services départementaux de l'Éducation nationale
- DIU : Diplôme inter-universitaires
- EAFC : École académique de la formation continue
- ENT : Espace numérique de travail
- FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- IA-IPR : Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
- IEN CCPD : Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré
- IEN ET/EG : Inspecteur de l'Éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général
- IFF : Indemnité forfaitaire de formation
- IGN : Institut géographique national
- INSEE : Institut national des statistiques et des études économiques
- INSPÉ : Institut supérieur du professorat et de l'éducation
- MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- MGEN : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- NUMEN : Numéro d'identification éducation nationale
- PEEP : Association Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
- PFS : Professeur fonctionnaire stagiaire
- PIAL : Pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PLP : Professeur de lycée professionnel
- RAF : Responsable académique de formation
- REP : Réseau d'éducation prioritaire
- RH : Ressources humaines
- SEN : Systèmes électroniques numériques
- SPS : Service de la prospective et des statistiques
- STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- UFR : Unité de formation et de recherche
- URCA : Université Reims Champagne-Ardenne

© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juillet 2025

Directeur de la publication : Vincent STANEK

Conception : Cabinet, direction de la communication

Crédits photographiques :

Enzo Tedeschi, rectorat de l'académie de Reims, MENJ



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*